Termes de Référence relatifs au recrutement d'un consultant national pour la réalisation d'une étude sur les bonnes pratiques en matière de redevabilité concernant les violations graves des droits de l'homme susceptibles d'être implémenter en Haïti

Lieu :	République d'Haïti (Port-au-Prince)
Date de publication :	Août 2022
Date limite de dépôt des propositions	Septembre 2022
Langues requises :	Français, Créole
Type de contrat	Consultant individuel
Durée du contrat initial :	6 mois
Date de commencement :	1er octobre 2022
Date de la fin de la mission :	03 mars 2023
Rapport soumis :	En version Française et en version Anglaise
Format du rapport :	5 copies (version papier) anglais et 5 copies (version papier) français Version électronique (3 clés version française et 3 clés version anglaise)

Aout 2022

I. Contexte et Justification

L'histoire récente d'Haïti a été marquée par l'instabilité politique, l'insécurité sociale et économique, la corruption et la violence criminelle.

Ce contexte sociopolitique caractérisé par des problèmes structurels (qui affectent sérieusement la capacité des institutions publiques dans le domaine de la fourniture des services sociaux de base), le manque de transparence, les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire dont l'indépendance est mise à mal par l'ingérence politique, entrave l'effectivité des droits de l'homme et renforce le sentiment d'injustice.

Avec environ six (06) millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et 2, 5 millions de personnes vivant en dessous du seuil de l'extrême pauvreté, Haïti connaît d'énormes difficultés économiques et sociales, dont des possibilités d'emploi limitées, notamment pour les jeunes. Cette situation est exacerbée par la vulnérabilité d'Haïti face aux catastrophes naturelles qui impactent négativement le développement et les conditions de vie déjà précaires d'une grande partie de la population.

La pauvreté crée un environnement propice au développement d'activités criminelles, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés de la capitale, où les bandes fortement armées profitent de la présence limitée de l'État pour étendre leurs sphères d'influence. La concurrence entre gangs rivaux a entraîné des morts, des violences sexuelles contre les femmes et les filles, des déplacements massifs de populations ainsi que la destruction et le pillage de foyers.

On note à titre illustratif que depuis 2016, d'importantes violations des droits de l'homme y compris des cas d'exécutions sommaires commises par des agents de la police nationale d'Haïti et des meurtres perpétrés par les gangs ont été signalé. Il s'agit notamment des violations des droits de l'homme perpétrées à Lilavois (octobre 2017), à Grand Ravine (novembre 2017), à La Saline (novembre 2018), à Bel-Air (novembre 2019, 2020 et 2021) et à Martissant (2021)[1].

Ce climat général d'insécurité a atteint un niveau particulièrement inquiétant en 2021 avec l'assassinat du Président Jovenel Moïse le 7 juillet et l'augmentation des cas de kidnapping, de viol et de meurtre de civils.

Le système judiciaire qui devrait permettre d'adresser les violations graves des droits de l'homme est sujet à des dysfonctionnements ne favorisent pas la poursuite et la sanction des auteurs d'actes criminels. Ces derniers développent alors un sentiment d'impunité et les victimes, réduites au silence, peuvent nourrir des rancunes.

L'impunité qui entoure ces crimes notamment sexuels et sexistes est de nature à favoriser la répétition des violations des droits humains dans une société déjà marquée par les inégalités de genre qui limitent l'accès des femmes aux institutions politiques et judiciaires. Cette situation peut entrainer la rupture de la confiance entre les citoyens et l'Etat et par voie de conséquence la défiance de l'autorité de l'Etat.

---

[1] la compilation des informations fournies par les agences du système des Nations unies pour l'examen de d'Haïti au titre du 3ème cycle de l'EPU

Dans un tel contexte, la responsabilisation et la lutte contre l'impunité constituent des éléments indispensables pour prévenir de futurs crimes d'atrocité et pour rétablir la confiance et la cohésion sociale entre l'État et les citoyens haïtiens. Il est donc urgent de s'attaquer aux signes avant-coureurs et aux facteurs de risque des crimes d'atrocité en Haïti, et de commencer à mettre en place un cadre solide de prévention et de protection reposant notamment sur les bonnes pratiques.

Pour ce faire, Haïti pourrait s'inspirer de l'exemple des pays qui ont pu adresser convenablement les violations graves des droits de l'homme perpétrées sur leur territoire.

C'est dans cette perspective que le projet ***« Supporting Accountability for Atrocities in Haïti »*** financé par le "Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL) in Haiti" prévoit la réalisation une étude sur les bonnes pratiques en matière de redevabilité concernant les violations graves des droits de l'homme et le renforcement des capacités des Bureaux d'assistance légale (BAL) à travers des sessions de sensibilisation et de formation sur l'accompagnement des témoins et des victimes de violations graves des droits de l'homme.

La présente offre de consultance s'inscrit dans le cadre de la stratégie définie par l'INL et les partenaires de mise en œuvre du projet ci-dessus mentionné. En se fondant sur l'analyse du contexte régional et international, le ou la consultant (e) aura la responsabilité de recenser les bonnes pratiques en matière de redevabilité qui peuvent aider Haïti à adresser de façon adéquate les violations graves des droits de l'homme et renforcer les capacités des magistrats et des BAL.

II. Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est de réaliser une étude sur les bonnes pratiques concernant la redevabilité en matière de violations graves des droits de l'homme qui peuvent être dupliquées dans le contexte haïtien, d'une part et de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti, des BAL et des magistrats à travers la formation et la sensibilisation sur les violations graves des droits de l'homme, l'accompagnement des victimes et des témoins. Ce travail devra être fait dans le respect des principes et standards internationaux relatifs aux droits de l'homme.

III. Objectifs spécifiques

De manière plus spécifique, il s'agira, entre autres, de :

- recenser les violations graves des droits de l'homme perpétrées en Haïti notamment celles qui n'ont pas connues de suites judiciaires en étroite collaboration avec le Haut-commissariat des Nations unies aux Droits de l'homme;
- collecter et analyser les informations sur la suite donnée aux graves atrocités commises en Haïti documentées par diverses sources y compris le Haut-commissariat des Nations unies aux Droits de l'homme ;
- consulter les acteurs clés y compris notamment le ministère de la justice, les acteurs judiciaires, le Haut-commissariat des Nations unies aux Droits de l'homme, l'Office de la Protection du Citoyen et les organisations de la société civile ;
- identifier les obstacles qui entravent la redevabilité en matière des violations graves des droits de l'homme dans le contexte haïtien ;

- évaluer les mécanismes nationaux prévus pour adresser les violations graves des droits de l'homme commises en Haïti à l'aune des bonnes pratiques en la matière ;
- recenser les bonnes pratiques concernant la redevabilité en matière de violations graves des droits de l'homme à l'aune des principes et standards internationaux ;
- formuler des recommandations en vue d'une implémentation des bonnes pratiques concernant la redevabilité en matière de violations graves des droits de l'homme ;
- proposer une feuille de route de mise en œuvre des propositions d'implémentation ;
- dispenser une série de formations à l'aide du manuel sur les violations graves de l'homme y compris l'identification des facteurs de risques, le cadre légal national et international, les procédures et techniques spéciales investigations, la protection des témoins et des victimes au profit des magistrats en collaboration avec l'Ecole de Magistrature et d'Administration ;
- concevoir un manuel de formation sur les violations graves des droits de l'homme ainsi que l'accompagnement des victimes et des témoins dans le cadre du renforcement des capacités des BAL ;
- former et sensibiliser cinq (05) formateurs de la Police nationale d'Haïti et quarante-cinq (45) avocats dont quinze (15) femmes sur les violations graves des droits de l'homme ainsi que l'accompagnement des victimes et des témoins dans le cadre du renforcement des capacités des BAL.

IV. Résultats

Le principal résultat attendu est la disponibilité de l'étude sur les bonnes pratiques en matière de recevabilité concernant les violations graves des droits de l'homme pouvant être implémentées en Haïti et le renforcement des capacités des magistrats, des formateurs de la Police nationale d'Haïti et des BAL. De manière spécifique, les résultats attendus sont :

Au titre de la réalisation de l'étude sur les bonnes pratiques

- les graves violations de droits de l'homme perpétrées en Haïti notamment celles qui n'ont pas connues de suites judiciaires sont recensées en étroite collaboration avec le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ;
- les informations sur la suite donnée aux graves atrocités commises en Haïti documentées par diverses sources y compris le Haut-commissariat des Nations unies aux Droits de l'homme sont collectées et analysées ;
- les acteurs clés y compris notamment le ministère de la justice, les acteurs judiciaires, le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, l'Office de la Protection du Citoyen et les organisations de la société civile sont consultés ;
- les obstacles qui entravent la redevabilité en matière des graves violations de droits de l'homme dans le contexte haïtien sont identifiés ;
- les mécanismes nationaux prévus pour adresser les graves violations des droits de l'homme commises en Haïti sont évalués à l'aune des bonnes pratiques en la matière;

- les bonnes pratiques concernant la redevabilité en matière de violations graves des droits de l'homme à l'aune des principes et standards internationaux sont recensées ;
- des recommandations en vue d'une implémentation des bonnes pratiques concernant la redevabilité en matière de graves violations des droits de l'homme sont formulées ;
- une feuille de route de mise en œuvre des propositions d'implémentation est proposée ;
- un rapport final de l'étude est élaboré conformément au contenu des TDRs ;
- les conclusions de l'étude sont restituées à tous les acteurs clés ;

Au titre de la conception et de la diffusion des supports de formation

- une série de formations sur les violations graves de l'homme y compris l'identification des facteurs de risques, le cadre légal national et international, les procédures et techniques spéciales investigations, la protection des témoins et des victimes est dispensée au profit des magistrats en collaboration avec l'Ecole de Magistrature et d'Administration à l'aide du manuel de formation conçu à cet effet ;
- un manuel de formation sur les violations graves des droits de l'homme ainsi que l'accompagnement des victimes et des témoins dans le cadre du renforcement des capacités des BAL est conçu ;
- cinq (05) formateurs de la Police nationale d'Haïti et quarante-cinq (45) avocats dont quinze (15) femmes sont formés et sensibilisés sur les violations graves des droits de l'homme ainsi que l'accompagnement des victimes et des témoins dans le cadre du renforcement des capacités des BAL.

V. Tâches à exécuter par le/la consultant (e)

Sous la supervision générale du Chef de l'Unité Etat de Droit du PNUD Haïti et sous la supervision directe du Coordonnateur du Projet **« Supporting Accountability for Atrocities in Haïti »**, le ou la Consultant(e) exécutera les tâches suivantes :

- soumettre dans les plus brefs délais un rapport de lancement (inception report) qui inclut la revue documentaire, les questions de recherches, la méthodologie, les outils méthodologiques de la collecte des données sur le terrain, et un chronogramme détaillé ;
- proposer un rapport synthétique des conclusions issues de la consultation des acteurs clés y compris notamment le ministère de la justice, les acteurs judiciaires, le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, l'Office de la Protection du Citoyen et les organisations de la société civile ;
- soumettre à l'approbation du Chef de l'Unité Etat de Droit du PNUD Haïti une liste exhaustive des acteurs clés devant être impliqués dans le processus ;
- produire des notes et compte-rendu détaillés des consultations organisées dans le cadre de la mission ;

- rendre régulièrement compte de l'avancement de la mission au Chef de l'Unité Etat de Droit du PNUD et au Coordonnateur du projet **« Supporting Accountability for Atrocities in Haïti »** ;
- soumettre un projet de plan détaillé du rapport de l'étude sur les bonnes pratiques en matière de redevabilités concernant les violations graves des droits de l'homme ;
- produire un rapport d'étape
- rédiger un rapport final de l'étude sur les bonnes pratiques en matière de redevabilités concernant les violations graves des droits de l'homme ;
- proposer une feuille de route d'implémentation des bonnes pratiques recensées.
- organiser des sessions de restitution des conclusions de l'étude au profit des acteurs clés ;
- mettre en place un programme de renforcement des BAL et le mettre en œuvre à travers notamment la conception d'un manuel de formation sur l'accompagnement de victimes et des témoins des violations graves des droits de l'homme qui sera mis à la disposition du Conseil national d'assistance légale (CNAL) ;
- délivrer la formation et la sensibilisation ciblant les formateurs de la Police nationale d'Haïti et les avocats sur l'accompagnement des victimes et des témoins des violations graves des droits de l'homme ;
- soumettre le rapport final de la mission de consultance ;
- exécuter toute autre tâche à lui confiée par le chef de l'Unité Etat de droit du PNUD ou le Coordonnateur du projet **« Supporting Accountability for Atrocities in Haïti »**.

VI. Livrables

Au cours de cette mission, le ou la consultant (e) est appelé (e) à produire les livrables suivants :

- le rapport de démarrage qui inclut la revue documentaire, les questions de recherches, la méthodologie et outils de collecte des données sur le terrain, et un chronogramme détaillé ; (15%)
- le rapport de l'étude sur les bonnes pratiques concernant la redevabilité en matière de violations graves des droits de l'homme **assortie d'une feuille de route de mise en œuvre des recommandations formulées**. Ce rapport devra contenir la substance des consultations des acteurs clés y compris notamment le ministère de la justice, les acteurs judiciaires, le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, l'Office de la Protection du Citoyen et les organisations de la société civile. Il devra également présenter les conclusions de l'étude et la teneur des sessions de restitution, la matrice des recommandations formulées ainsi qu'une feuille de route de mise en œuvre des propositions formulées ; (25%)
- le manuel de formation sur l'accompagnement des victimes et des témoins des graves violations des droits de l'homme incluant sa diffusion ; (25%)

- le rapport final incluant notamment les conclusions de l'étude, la feuille de route de mise en œuvre des recommandations formulées, le manuel de formation, le rapport sur les violations graves de l'homme y compris l'identification des facteurs de risques, le cadre légal national et international, les procédures et techniques spéciales investigations, la protection des témoins et des victimes au profit des magistrats et le rapport des sessions de renforcement des capacités des BAL ciblant les formateurs de la Police nationale d'Haïti et les avocats sur les violations graves des droits de l'homme ainsi que l'accompagnement des victimes et des témoins . (35%)

VII. Profil du consultant/de la consultante

Diplôme universitaire : Avoir un diplôme d'études supérieures de niveau BAC+5 au minimum en droit (droits de l'homme, droit international humanitaire….) ou Sciences sociales.

- Expériences et compétences :
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur de la justice notamment au sein du parquet ou dans tout autre domaine pertinent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans dans le domaine de la protection des droits de l'homme y compris le monitoring des violations graves des droits de l'homme et la mise en place des mécanismes de protection des droits de l'homme ;
- avoir une connaissance parfaite des instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la bonne administration de la justice et avoir une bonne connaissance des meilleures pratiques concernant la redevabilité en matière de violations graves des droits de l'homme dans le monde ;
- avoir une maitrise de l'environnement politique, institutionnel, juridique et sécuritaire d'Haïti ;
- avoir une expérience avérée dans ou avec une organisation/mission internationale, les agences du Système des Nations Unies serait un atout ;
- avoir une expérience avérée en matière de production de documents officiels portant notamment sur une analyse des systèmes judiciaires (rapports, études, analyses, articles, etc.) ;
- avoir une expérience avérée dans la conduite de travaux liés à l'élaboration des documents de planification stratégique notamment la formulation des politiques, programmes, stratégies et plan d'actions ;
- avoir une expérience avérée dans la conduite des sessions de formation portant sur des thématiques relatives aux droits de l'homme ;
- faire preuve d'un leadership avéré, d'intégrité et de probité morale ;

- avoir une bonne maîtrise du logiciel Office (Word, Excel, Powerpoint) et de l'Internet.

VIII. Langues :

- avoir une parfaite maitrise du français ;
- avoir une connaissance du créole et de l'anglais niveau professionnel affaire.

IX. Durée de la consultation

La mission est prévue pour une durée de 06 mois soit 155 jours calendaires, le consultant présentera une méthodologie qu'il utilisera pour la réalisation de la mission dans la durée requise. Cette durée sera répartie entre la revue bibliographique, la collecte de données, les consultations des acteurs clés, les analyses et synthèses des résultats, la rédaction du rapport. Ce délai intègre la période de validation du rapport, la restitution des résultats de l'étude ainsi les sessions de renforcement des capacités des BAL.

Il est prévu qu'une rencontre de coordination sera conduite par le PNUD à la signature du contrat et par la suite toutes les quatre (04) semaines afin de valider la progression de la méthodologie et les différends documents.

X. Modalités de paiement

Le contrat est à coût unitaire. Le consultant présentera ses factures conformément aux coûts unitaires soumis dans la forme du cadre du devis estimatif préparé par l'Employeur (PNUD) dans le cadre de cet appel à candidature. Le produit des coûts unitaires fournis par le soumissionnaire par le temps d'utilisation de la description des activités dans le cadre du devis estimatif constitue le montant total de la soumission de l'offre.

Séquence de paiement	Durée et échéancier	%
Livrable 1 : Rapport de démarrage	15 jours après la signature du contrat	15
Livrable 2 : Rapport de l'étude incluant les rapports des consultations, de la restitution des résultats de l'étude et la feuille de route de mise en œuvre des propositions formulées	90 jours après la soumission du livrable 1 dont 10 jours pour la prise en compte des observations et amendements	25
Livrable 3 : le manuel de formation sur l'accompagnement des victimes et des témoins des graves violations des droits de l'homme incluant sa diffusion	20 jours après la soumission du livrable 2	25
Livrable 4 : Rapport final incluant le rapport sur les violations graves de l'homme y compris l'identification des facteurs de risques, le cadre légal national et international, les procédures et techniques	30 jours après la soumission du livrable 2	35

spéciales investigations, la protection des témoins et des victimes au profit des magistrats et le rapport des sessions de renforcement des capacités des Bureaux d'assistance légale ciblant les formateurs de la Police nationale d'Haïti et les avocats sur les violations graves des droits de l'homme ainsi que l'accompagnement des victimes et des témoins		